



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

DOM : Guadeloupe

Question écrite n° 89151

Texte de la question

La veuve du gendarme tué, le 12 février 2006, sur la partie sous souveraineté française de l'île de Saint-Martin, dépendance du département de la Guadeloupe, et qui aurait été victime avant son décès d'injures racistes, a dernièrement déposé plainte pour « homicide involontaire » contre X. La plainte avec constitution de partie civile, déposée auprès du doyen des juges d'instruction de Basse-Terre (Guadeloupe), devrait entraîner l'ouverture d'une instruction. Le gendarme de 31 ans, qui intervenait contre une course sauvage de deux-roues, est mort à l'hôpital après avoir été percuté par un motocycliste qui aurait circulé sans permis et sans assurance. Ce dernier est toujours hospitalisé. La veuve du gendarme a déclaré à la presse locale qu'aux urgences « ça criait dans tous les sens : "on a tué un Blanc » ». Une association de militaires a dénoncé des « scènes de réjouissance collective ». Le fait divers a soulevé un début de polémique politique en France, une partie de la droite et de l'extrême droite dénonçant un acte de « racisme anti-blanc ». Les faits ne sont toutefois pas élucidés à ce jour. Il n'en demeure pas moins que cette tragique affaire remet en cause l'autorité de l'État de la partie française de l'île de Saint-Martin. En conséquence, Mme Chantal Robin-Rodrigo demande désormais à M. le ministre de l'outre-mer de lui indiquer les mesures urgentes et globales que le Gouvernement entend prendre au sujet de ce dossier.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 89151

Rubrique : Outre-mer

Ministère interrogé : outre-mer

Ministère attributaire : intérieur, outre-mer et collectivités territoriales

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 21 mars 2006, page 2974